

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la cour avant, pour un bâtiment situé au 1495, rue Holy Cross, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La dérogation mineure vise à permettre la construction d'une cour anglaise en cour avant d'une profondeur de 1,52 mètre en dérogation à l'article 405 du règlement d'urbanisme (01-280) qui exige une profondeur maximale de 1 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

DONNÉ à Montréal, ce 27 juillet 2008.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431